

FRANCHIR UN CARREFOUR GIRATOIRE

OBJECTIF : SE POSITIONNER POUR ENTRER ET SORTIR D'UN GIRATOIRE

CONTENU

Un carrefour à sens giratoire est une intersection dont le centre est matérialisé par un terre-plein ceinturé par une chaussée à sens unique, formant un anneau. Cette géométrie particulière de l'intersection supprime le croisement des véhicules à angle droit et les contraint à ralentir et à rouler plus lentement sans arrêter obligatoirement les courants de circulation. En cas de collision, les conséquences sont réduites du fait de l'angle favorable entre les trajectoires des véhicules impliqués.



Pour prévenir les conducteurs, un panneau spécifique de danger est implanté avant d'arriver sur ce type de carrefour.

À l'abord du giratoire, un panneau « Cédez le passage » oblige les conducteurs à laisser la priorité aux véhicules qui circulent sur l'anneau. Ces derniers circulant tous dans le même sens (le sens inverse des aiguilles d'une montre), ils arrivent toujours de la gauche des conducteurs abordant le giratoire.

Les conducteurs qui veulent sortir de l'anneau du giratoire doivent signaler leur intention en utilisant leurs clignotants droits mais beaucoup les oublient.

Lorsque le carrefour à sens giratoire comporte plusieurs voies, le conducteur qui veut emprunter une sortie située sur sa gauche par rapport à son axe d'entrée peut emprunter la voie de gauche mais il peut aussi rester sur la voie de droite. C'est ce que doit faire le cycliste pour circuler sur un giratoire quelle que soit la sortie qu'il veut prendre. Roulant moins vite que les autres véhicules, il risque d'être coincé au centre du carrefour, d'autant que pour rejoindre la droite, il doit changer de file et donc laisser la priorité aux véhicules qui arrivent derrière lui.

Pour franchir un carrefour à sens giratoire en sécurité, le cycliste doit :

- avant d'entrer, regarder attentivement à gauche ;
- sur l'anneau, rester à droite ;
- avant chaque sortie, regarder derrière lui pour voir si aucune voiture ne va lui couper la route en sortant du carrefour, et tendre le bras gauche pour indiquer aux autres qu'il reste sur l'anneau ;
- avant de sortir, tendre le bras droit et serrer à droite.

Attention ! Tous les ronds-points ne sont pas des giratoires. Sur certains ronds-points, c'est la priorité à droite qui s'applique et, donc, les véhicules entrants sont prioritaires. Ce qui les différencie des carrefours à sens giratoire, c'est la signalisation.

NOTES PRÉLIMINAIRES

Généralisé en France depuis 1984, le carrefour à sens giratoire est un aménagement très utilisé par les municipalités pour améliorer la sécurité des intersections, notamment en entrée et en sortie d'agglomération. Tous les élèves savent peu ou prou comment fonctionne cet aménagement pour l'avoir expérimenté en tant que passagers de voiture ou piétons. Il est néanmoins nécessaire dans un premier temps de préciser le fonctionnement des giratoires. Si l'un d'eux est installé dans une intersection proche de l'école, il est recommandé d'effectuer collectivement une observation préalable du fonctionnement de cet équipement. Dans un second temps, il s'agira de découvrir le mode d'emploi cycliste des giratoires et de mettre en place la procédure la plus sûre de franchissement à vélo de cet aménagement.

MATÉRIEL

- Une photocopie par élève de la fiche d'activités 15 « Franchir un carrefour giratoire »
- Un ordinateur et un vidéoprojecteur

EXPLOITATION DE LA FICHE D'ACTIVITÉS

- **Projeter la séquence 1 « Le grand manège »** qui présente la photo aérienne d'un grand carrefour giratoire. Demander aux élèves comment s'appelle cet aménagement routier et leur faire chercher collectivement (dictionnaire, internet...) le sens général de l'adjectif « giratoire. (Se dit d'un mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un centre - Petit Larousse -.) Faire constater que cet adjectif s'applique bien à ce type d'intersection : tous les véhicules tournent dans le même sens autour du terre-plein central.
- Distribuer aux élèves la page 1 de la fiche d'activités « Franchir un carrefour giratoire».
- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la première activité et demander aux élèves qu'elle est l'information supplémentaire apportée par cette définition :



Ceux qui veulent entrer dans l'anneau du giratoire doivent céder le passage à ceux qui y circulent.

- **Projeter la séquence 2 « Ça tourne ! »** permettant de travailler les trois moments du franchissement d'un giratoire.
- Faire effectuer individuellement sur la fiche d'activités les deux premiers items de l'exercice puis procéder à la correction à l'écran. Rédiger en commun la dernière phrase.

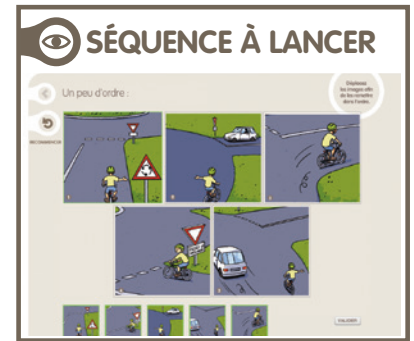
Exemple de phrase : Les véhicules sont arrêtés parce qu'ils doivent céder le passage à ceux qui circulent dans le giratoire.

- Faire lire à un élève le texte d'introduction de l'activité suivante.
- **Projeter la séquence 3 « La bonne trajectoire »** et faire décrire le schéma par les élèves (un cycliste va entrer dans un carrefour giratoire ; il veut prendre la sortie située à sa gauche ; il peut suivre trois trajectoires).



- Faire effectuer l'exercice individuellement sur la fiche d'activités puis procéder à la correction à l'écran :
 - Trajectoire 1 : Faux - Le cycliste peut effectivement prendre la voie de gauche puisqu'il veut prendre une sortie à sa gauche mais il doit se positionner à droite de cette voie et ne doit surtout pas rouler tout près du terre-plein : il serait obligé de traverser tout l'anneau pour revenir à droite et sortir.
 - Trajectoire 2 : Vrai : Le cycliste peut emprunter soit la voie de gauche (trajectoire 2) soit la voie de droite (trajectoire 3) puisqu'il veut sortir à gauche. En revanche, s'il voulait aller tout droit ou sortir à droite, il devrait emprunter la voie de droite.
 - Trajectoire 3 : Vrai - En suivant la trajectoire 3, le cycliste ne sera pas dépassé par la droite par des véhicules roulant plus vite et surtout il sera bien placé lorsqu'il voudra sortir. Il ne sera pas obligé de changer de file en coupant la voie de droite en laissant la priorité à ceux qui arrivent derrière lui.
- Distribuer aux élèves la page 2 de la fiche d'activités et faire lire à un élève le texte d'introduction de la troisième activité.

• **Projeter la séquence 4 « Entrer, tourner, sortir »** qui montre en cinq images la procédure à suivre pour franchir un carrefour giratoire en sécurité à vélo.



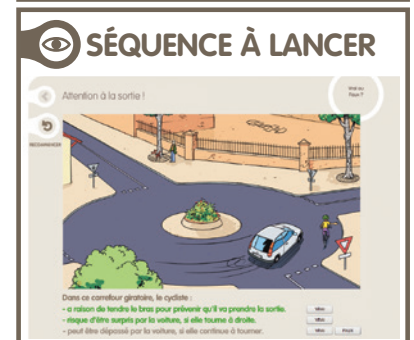
- Faire effectuer l'exercice individuellement sur la fiche d'activités puis effectuer la correction à l'écran. Il n'y a pas vraiment de difficultés dans cet exercice, la progression du cycliste permettant de repérer facilement l'ordre logique. Il est en revanche important de faire observer et d'expliquer le comportement du cycliste à chaque moment.
 - 1 : image 1 - Un cycliste s'approche d'un carrefour giratoire. Il tend le bras droit pour confirmer son intention d'entrer sur l'anneau et donc de se diriger vers la droite.
 - 2 : image 4 - Le cycliste aborde le giratoire. Il n'est pas obligé de s'arrêter (cf. dossier 14 « Être ou ne pas être prioritaire ») mais il doit céder le passage à ceux qui circulent sur l'anneau. Il ne regarde qu'à gauche puisque les véhicules ne peuvent venir que de ce côté.
 - 3 : image 2 - Le cycliste tend le bras gauche pour bien faire comprendre à tous ceux qui circulent et en particulier à l'automobiliste qui veut entrer, qu'il ne prend pas la prochaine sortie et continue sur le giratoire.
 - 4 : image 5 - Le cycliste vient d'être dépassé par une voiture. Son placement à droite sur la chaussée a permis un dépassement sûr (cf. dossier 11 « Être dépassé – Dépasser »). Il tend le bras droit pour signaler son intention de prendre la prochaine sortie.
 - 5 : image 3 - Le cycliste sort du carrefour giratoire.

• **Projeter la séquence 5 « Des flèches rondes »** permettant de faire trouver aux élèves le panneau que rencontrent les conducteurs pour les informer qu'ils arrivent à un carrefour giratoire. Ce panneau est présent sur la première image de l'exercice précédent. Il s'agit d'un panneau de danger avec trois flèches formant un rond pour symboliser le sens giratoire.



• Faire lire à un élève le texte d'introduction de la quatrième activité.

• **Projeter la séquence 6 « Attention à la sortie ! »** et faire décrire la situation par les élèves (un cycliste tend le bras droit pour prévenir qu'il va prendre la prochaine sortie ; une voiture qui n'a pas de clignotant en fonctionnement s'apprête à le dépasser).



• Faire effectuer l'exercice individuellement sur la fiche d'activités puis procéder à la correction à l'écran :

- 1 : Vert - Le cycliste doit toujours faire part de ses intentions. S'il veut sortir du giratoire, il doit tendre le bras droit dès qu'il a franchi la sortie précédant celle qu'il veut prendre pour prévenir le plus tôt possible ceux qui le suivent et ceux qui veulent entrer.
- 2 : Vert : Si le cycliste n'a pas pris la précaution de regarder derrière lui, il risque de ne pas avoir perçu la voiture qui est tout près de lui et peut lui couper la route en tournant brusquement à droite pour sortir.
- 3 : Vert - Le conducteur de la voiture n'ayant pas allumé ses clignotants à droite pour prévenir qu'il sortait, on peut supposer qu'il reste sur le giratoire. Mais sur les giratoires beaucoup d'automobilistes oublient d'utiliser leurs clignotants ; ce n'est donc pas une indication totalement fiable.

- Conclure la séance en précisant aux élèves que tous les ronds-points ne sont pas des carrefours giratoires et que dans ce cas, ce sont les véhicules entrants qui ont la priorité puisqu'ils arrivent à droite de ceux qui sont sur le giratoire (cf. dossier 14 « Être ou ne pas être prioritaire »). Seule la signalisation permet de différencier les ronds-points classiques, des carrefours à sens giratoire.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R110-2 du code de la route (extraits)

Carrefour à sens giratoire : place ou carrefour comportant un terre-plein central matériellement infranchissable, ceinturé par une chaussée mise à sens unique par la droite sur laquelle débouchent différentes routes et annoncé par une signalisation spécifique. Toutefois, les carrefours à sens giratoire peuvent comporter un terre-plein central matériellement franchissable, qui peut être chevauché par les conducteurs lorsque l'encombrement de leur véhicule rend cette manœuvre indispensable.

Article R412-9 (extraits)

En marche normale, tout conducteur doit maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée, autant que le lui permet l'état ou le profil de celle-ci.

Toutefois, un conducteur qui pénètre sur un carrefour à sens giratoire comportant plusieurs voies de circulation en vue d'emprunter une sortie située sur sa gauche par rapport à son axe d'entrée peut serrer à gauche.

Chaque manœuvre de changement de voie à l'intérieur du carrefour à sens giratoire reste soumise aux règles de la priorité et doit être signalée aux autres conducteurs.

Article R415-10 (extraits)

Tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire.